



Renouvellement de carte de séjour

Par **houcine**, le **16/09/2009** à **11:59**

Bonjour,

Bonjour,
ma

Par **anais16**, le **27/09/2009** à **18:11**

Bonjour,

je ne sais quoi vous dire, si ce n'est qu'il aurait fallu prendre rdv bien plus tôt auprès de votre préfecture, sachant les délais importants.

Avez-vous tenté de vous présenter directement en préfecture?

Pour l'employeur, l'attestation de rdv devrait suffir. Cela est une preuve de votre bonne foi et il pourra surement comprendre les lenteurs de l'administration.